



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2010
Français
Original : anglais

Septième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1902 (2009) par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés au sujet de l'application de ladite résolution. Il m'a également prié de lui faire des recommandations, après avoir consulté le Gouvernement burundais, sur ce qu'il faut changer dans la direction et la composition de la présence des Nations Unies au Burundi, y compris sur un calendrier révisé pour le passage à une présence davantage axée sur le développement. Le présent rapport concerne les principaux événements survenus au Burundi depuis mon précédent rapport du 30 novembre 2009 (S/2009/611) et contient mes propositions au sujet du mandat et de la structure de la présence de l'ONU qui succédera au BINUB.

II. Principaux événements

A. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, la vie politique a été dominée par une série d'élections et d'autres événements en rapport avec ces élections. Le 15 décembre 2009, la Commission électorale nationale indépendante a arrêté le calendrier des cinq élections qui devraient se succéder sur une période de cinq mois en 2010. Il s'agissait des élections communales (24 mai), présidentielle (28 juin), législatives (23 juillet), sénatoriales (28 juillet) et collinaires (7 septembre). L'inscription sur les listes électorales s'est déroulée du 21 janvier au 8 février, et 3 541 596 votants ont été inscrits sur une population estimée à 8 059 574 personnes.

3. Bien que la fin de l'année 2009 ait été marquée par des violences entre groupes de jeunes affiliés à des partis politiques – en particulier les Forces nationales de libération (FNL) et le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) – la situation en matière de sécurité est restée relativement stable à l'approche des élections communales, si l'on excepte quelques incidents isolés. Par ailleurs, le double mécanisme mis en place en 2009 pour la préparation des élections, à savoir le Comité stratégique consultatif et la



Commission technique de coordination, ont poursuivi leurs activités, qui consistaient notamment à encourager le dialogue entre acteurs politiques. L'ONU a fourni à la Commission électorale nationale indépendante un appui pour la délivrance gratuite de cartes d'identité ainsi qu'une assistance technique. En outre, une équipe spéciale du BINUB a été créée le 23 avril afin de suivre les préparatifs des élections et d'élaborer des plans logistiques d'urgence.

4. Le budget pour les élections s'élevait à 46,5 millions de dollars, et était administré par l'intermédiaire d'un fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Outre 7,9 millions de dollars, apportés par le Gouvernement burundais, des fonds ont été reçus des pays et entités suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union africaine, Union européenne, PNUD et Fonds pour la consolidation de la paix.

5. Les élections communales, initialement prévues le 21 mai 2010, ont été reportées au 24 mai en raison d'un manque de bulletins de vote et de retards dans la livraison de matériel électoral sensible. À cette occasion, le BINUB a facilité le transport et la livraison des bulletins de vote et d'autres équipements sensibles dans tout le pays.

6. Vingt-quatre partis politiques ont participé aux élections communales, dont cinq seulement avaient des candidats inscrits dans l'ensemble des 129 communes. Au niveau national, le CNDD-FDD a obtenu 64 % des voix; les FNL, 14 %; l'Union pour le progrès national (UPRONA), 6 %; Sahwanya-Front pour la démocratie au Burundi (Sahwanga-FRODEBU), 5 %; le Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), 4 %; et l'Union pour la paix et le développement-Zigamibanga (UPD-Zigamibanga, 2 %. Les 18 autres partis politiques et candidats indépendants ont obtenu ensemble moins de 4 % des voix.

7. Un groupe de 12 partis d'opposition, dont les FNL, le Sahwanya-FRODEBU, le CNDD-FDD, le MSD et l'UPD ont rejeté les résultats des élections, invoquant une fraude massive et des irrégularités. Ils ont en outre remis en cause la neutralité de la Commission électorale nationale indépendante et ont demandé de nouvelles élections. Toutefois, les observateurs nationaux et internationaux ont déclaré que les élections avaient été menées conformément aux normes internationales et que les éventuelles irrégularités observées n'avaient pas été suffisamment importantes pour remettre en question la validité des résultats.

8. Le 1^{er} juin 2010, les FNL, le Sahwanya-FRODEBU, le CNDD-FDD, le MSD et l'UPD-Zigamibanga ont retiré leurs candidats de l'élection présidentielle, suivis le 4 juin par l'UPRONA. Le 7 juin, 12 partis se sont regroupés sous le nom d'Alliance démocratique pour le changement-Ikibiri (ADC-Ikibiri) qui a par la suite exhorté ses élus à ne pas occuper leurs sièges dans les conseils communaux. En outre, l'ADC-Ikibiri a accusé la communauté internationale de favoriser le CNDD-FDD parce qu'elle avait reconnu les résultats des élections communales.

9. Au cours de ma visite au Burundi le 9 juin 2010, j'ai vivement mis en garde contre tout recours à la violence pour régler les différends politiques et j'ai encouragé tous les partis à poursuivre le dialogue. J'ai lancé un appel aux partis qui contestaient les résultats des élections communales afin qu'ils fassent appel aux mécanismes et voies de recours juridiques internes existants. Tout au long de cette période, mon Représentant exécutif ainsi que le Représentant spécial de l'Union

africaine ont encore activement encouragé les partis d'opposition à reprendre leur place au sein du processus électoral.

10. Suite à des rumeurs faisant état de l'arrestation imminente du Président des FNL, Agathon Rwasa, environ 200 personnes se sont rassemblées à Bujumbura autour de sa résidence le 16 juin 2010. Les affrontements qui s'en sont suivis avec la Police nationale du Burundi ont fait au moins 13 blessés, dont 9 policiers. Au moins 30 personnes ont été arrêtées et inculpées de participation à une insurrection. Le 23 juin, M. Rwasa a disparu de sa résidence, et l'on ne sait toujours pas où il se trouve. Dans un courrier qu'il a adressé par la suite aux médias, il a déclaré qu'il avait décidé de fuir parce que des représentants de l'État avaient à plusieurs reprises menacé de l'inculper. D'autres dirigeants de l'opposition tels que Pascaline Kampayano, de l'UPD-Zigamibanga; Léonard Nyangoma, Président du CNDD; Alice Nzomukunda, Présidente de l'Alliance démocratique pour le renouveau (ADR); et Alexis Sinduhije, Président du MSD, ont également fui le pays apparemment par peur de persécution politique.

11. Les élections présidentielles se sont déroulées le 28 juin 2010, en dépit de leur boycottage par l'ADC-Ikibiri. Le seul candidat, le Président en exercice, a été réélu avec 91 % des voix. La Commission électorale nationale indépendante a annoncé que la participation s'était élevée à 76 %, contre 91 % lors des élections communales. Les observateurs internationaux ont félicité la Commission pour la façon dont elle avait géré les élections. Ils ont toutefois déploré le contexte politique dans lequel ces élections s'étaient déroulées, en particulier le boycottage par l'opposition, l'interdiction de toute campagne politique contre le candidat unique, plusieurs actes de violence avant et après la campagne ainsi que les nombreux cas d'arrestation de membres de partis politiques d'opposition.

12. Les élections législatives se sont déroulées le 23 juillet 2010. L'ADC-Ikibiri les a également boycottées, en dépit de tentatives énergiques de la communauté internationale et de la Commission électorale nationale indépendante visant à encourager sa participation. Toutefois, le CNDD-FDD, l'UPRONA, le FRODEBU-Nyakuri et un regroupement de 10 partis appelée Coalition pour les élections libres, apaisées et transparentes (CELAT) ont présenté des candidats. Le taux de participation annoncé s'est élevé à 66 %, et le CNDD-FDD a obtenu 80 sièges, l'UPRONA 17 sièges et le FRODEBU-Nyakuri 5. Les observateurs internationaux ont déclaré que les élections avaient été pacifiques et bien organisées, tout en regrettant l'arrestation de plusieurs membres de partis d'opposition et la réticence de la Commission électorale à adopter des mesures visant à renforcer la transparence du processus électoral.

13. Le 28 juillet 2010, la Commission électorale a organisé l'élection des sénateurs par les conseils communaux. Toutefois, du fait du boycottage par l'ADC-Ikibiri, les membres de ce parti ont refusé de siéger dans ces conseils. Seuls deux partis ont présenté des candidats, le CNDD-FDP et UPRONA, le premier remportant 32 sièges sur 34, augmentant ainsi la majorité qu'il détenait dans tous les organes élus. Le 29 juillet 2010, le Président Pierre Nkurunziza a confirmé la nomination des administrateurs de 105 communes élus par leur bureau, sur un total de 129 communes. L'élection d'administrateurs de partis d'opposition a été gênée par l'absence des représentants de l'ADC-Ikibiri. Par la suite, certains sièges laissés ainsi vacants ont été progressivement occupés soit par des élus de l'opposition qui avaient décidé de ne pas suivre le boycottage décrété par l'ADC-Ikibiri, soit par

d'autres candidats inscrits sur la même liste de conseillers. À ce jour, 127 bureaux sur 129 ont été constitués. Le cycle électoral a pris fin en septembre avec les élections collinaires que les observateurs ont jugées pacifiques et bien organisées. Les élections ont débouché sur des institutions qui continuent de respecter l'équilibre entre groupes ethniques, énoncé dans la Constitution, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

14. Le 1^{er} août, certains anciens membres des FNL et membres récemment expulsés ont organisé une réunion extraordinaire afin de remplacer la direction du parti, et en particulier son Président, Agathon Rwasa, pour abandon de poste. Par la suite, le Ministre burundais de l'intérieur a approuvé les conclusions de la réunion. Toutefois, plusieurs dirigeants des FNL ont considéré que la réunion n'avait pas été organisée conformément au règlement intérieur du parti.

15. Le 26 août, le Président Nkurunziza a prêté serment pour un deuxième mandat. Dans son discours inaugural, il a présenté les priorités de son nouveau gouvernement, à savoir la lutte contre la corruption, la promotion de la sécurité et la réconciliation nationale, y compris par le biais de la justice transitionnelle et la reconnaissance de tous les partis politiques. Le jour suivant, et conformément à la Constitution, il a nommé un nouveau gouvernement reflétant la composition de l'Assemblée nationale et comportant 21 ministres dont 14 du CNDD-FDD, 3 de l'UPRONA, 1 du FRODEBU-Nyakuri et 3 de la société civile.

16. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, s'est rendu au Burundi le 3 septembre 2010. Lors de sa rencontre avec le Président Nkurunziza, il a remis à ce dernier des messages lui demandant d'encourager la participation de tous et de continuer de permettre aux partis politiques d'opposition non représentés à l'Assemblée nationale de pouvoir s'exprimer de façon à contribuer à la réconciliation nationale.

B. Situation en matière de sécurité

17. La situation en matière de sécurité, bien que relativement stable au cours de la période considérée, est toujours préoccupante. La criminalité reste élevée, en particulier les vols à main armée, les meurtres et les violences sexuelles. Ces actes sont dans une large mesure liés au grand nombre d'armes présentes dans le pays, à des différends fonciers et à la situation socioéconomique du pays.

18. Au cours de la période électorale, de très importantes forces de sécurité ont été déployées dans l'ensemble du pays. Les violences liées aux élections se sont quelque peu intensifiées au cours de la campagne électorale, et l'annonce des résultats préliminaires des élections communales a été suivie d'une augmentation sensible d'attentats à la grenade contre des lieux publics. Les 106 attentats commis entre le 1^{er} juin et le 8 juillet ont fait 11 morts et 63 blessés.

19. Un accroissement de l'insécurité a également été observé à proximité des forêts de Kibira et de Rukoko, notamment par l'attaque, le 15 septembre 2010, de travailleurs d'une plantation de canne à sucre qui a fait 7 morts et au moins 15 blessés. D'après les autorités, les auteurs présumés de cette attaque étaient des bandits armés, et la présence de la police et de l'armée a par la suite été renforcée. Toutefois, certains médias ont suggéré la réapparition possible d'un mouvement rebelle.

20. Au cours de la période considérée, les Forces de défense nationale ont été marquées par des troubles internes liés à des revendications des hommes de troupe au sujet de leur logement et de leur solde. En décembre 2009, comme en janvier et février 2010, un certain nombre d'officiers et de soldats ont été arrêtés et inculpés d'incitation et de participation à une mutinerie.

21. Le Burundi reste en phase de sécurité II, à l'exception des provinces de Cibitoke et de Bubanza, qui sont en phase de sécurité III. Entre avril et août 2010, 18 véhicules de l'ONU ont été caillassés et un cocktail Molotov a été lancé sur un autre véhicule. Ces agressions ont fait trois blessés légers chez les membres du personnel et ont endommagé les véhicules. Si leurs auteurs demeurent inconnus, certains observateurs les ont attribuées à d'anciens personnels du Bureau des Nations Unies au Burundi, qui continuent de manifester pour obtenir une indemnisation pour ce qu'ils considèrent être une rupture illégale de leurs contrats de travail. Suite aux attentats à la bombe perpétrés à Kampala par Al-Shebaab le 11 juillet 2010, et les menaces ultérieures de nouveaux attentats au Burundi proférées par ce groupe, les autorités ont renforcé les mesures de sécurité dans tout le pays.

C. Aspects régionaux

22. Au cours de l'année écoulée, le Burundi a poursuivi ses efforts d'intégration à la Communauté d'Afrique de l'Est. Une union douanière (CAE), qui a pour but d'éliminer les droits de douane entre États membres de la Communauté, a été créée le 1^{er} janvier 2010. Le 29 avril, le Burundi a ratifié le protocole relatif au marché commun de la CAE, qui prévoit le libre mouvement des hommes, des biens, des services et des capitaux ainsi que le droit à l'établissement. Le protocole est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

23. Afin d'appuyer le processus démocratique au Burundi, plusieurs organisations régionales, à savoir l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Marché commun d'Afrique orientale et australe ont envoyé des observateurs lors des élections. En juin, les ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est se sont rendus au Burundi où ils ont eu des entretiens avec des membres de l'ADC-Ikibiri afin de les encourager à participer au processus électoral. Le 3 février, lors du quatorzième sommet ordinaire de l'Union africaine, le Conseil exécutif a élu le Burundi parmi les 15 nouveaux États membres de son Conseil de paix et de sécurité.

III. Activités liées à la Commission de consolidation de la paix

24. Au cours de la période considérée, la Commission de consolidation de la paix a continué de suivre de près la situation au Burundi. En juin 2010, le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la formation Burundi de la Commission, Paul Seger, s'est rendu dans le pays afin d'examiner avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes le rôle de la Commission après les élections.

25. Les domaines d'action prioritaires avec les parties prenantes burundaises ci-après ont été identifiés : a) enseignements tirés des élections; b) problèmes posés par le boycottage des élections par la majorité des partis d'opposition; c) priorités qui demeurent en matière de consolidation de la paix; d) examen du cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et rôle futur de la Commission de consolidation de la paix; e) élaboration d'un deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté tenant compte du conflit et axé sur la consolidation de la paix; f) mobilisation de ressources.

26. La Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Judy Cheng-Hopkins, a dirigé une mission qui s'est rendue au Burundi du 11 au 15 août afin d'étudier avec les autorités nationales, le BINUB et d'autres parties prenantes les possibilités de fournir un appui après les élections. La mission a également évalué les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix ainsi que le rôle de la Commission au Burundi dans le cadre de l'examen général de l'architecture de la consolidation de la paix. M^{me} Cheng-Hopkins a réaffirmé l'engagement de l'ONU à appuyer de nouvelles initiatives en matière de consolidation de la paix et à mobiliser des ressources pour la réintégration socioéconomique à long terme des personnes touchées par le conflit. À cet égard, elle a convenu de recommander de financer un nouveau programme de réintégration socioéconomique élaboré conjointement par l'ONU et par le Gouvernement.

27. Au cours de la période considérée, les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix au Burundi ont fait l'objet d'une évaluation externe en vue de formuler des recommandations dans le but de pérenniser les résultats obtenus et d'en tirer des enseignements, aussi bien pour le Burundi que pour d'autres pays. L'évaluation a conclu que le Fonds avait permis de financer plusieurs projets novateurs destinés à encourager le dialogue politique, à réformer le secteur de la sécurité, à gérer les conflits fonciers avec des rapatriés, à faciliter l'accès à la justice et à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle. Il avait également permis de catalyser des financements d'autres donateurs et renforcé la capacité de l'ONU à appliquer le mandat confié par le Conseil de sécurité.

IV. Défis en matière de consolidation de la paix

A. Gouvernance démocratique

28. Le BINUB a organisé, en collaboration avec le Ministère de la fonction publique, des ateliers afin de sensibiliser les hauts fonctionnaires au code de conduite des fonctionnaires et des employés de l'État pendant les élections. Il a également appuyé la constitution d'un forum de dialogue permanent des partis politiques en rénovant la salle de conférence du Forum en mai 2010 et en fournissant des équipements de bureau. Le 16 septembre, l'ADC-Ikibiri a annoncé son retrait du Forum, citant entre autres l'absence de dialogue entre partis politiques.

29. Le BINUB a également organisé des ateliers pour sensibiliser les hauts fonctionnaires à la décentralisation et a contribué à la formation de membres du Parlement. En outre, il a facilité l'entrée en activité du Conseil économique et social en fournissant du matériel et en organisant pour ses membres une mission d'étude au Canada.

30. Le BINUB procède à une évaluation préliminaire de la mise œuvre du programme national de réforme de l'administration. Par ailleurs, il appuie, en coopération avec le PNUD, un projet d'actualisation de la base de données sur les organisations de la société civile, installée au Ministère de l'intérieur.

B. Information du public

31. En prévision des élections, le BINUB a entrepris des sessions de formation à l'intention de journalistes ainsi que de représentants des médias et d'institutions sur la collecte et le traitement de l'information, la couverture des élections, l'analyse politique, les techniques d'entretien et le rôle des médias dans la promotion des droits de l'homme pendant les élections. En mars 2010, il a facilité, dans le cadre du Plan d'action commun d'appui aux médias, la signature d'un code de conduite pour le suivi et la couverture des élections qui a permis d'harmoniser l'appui fourni aux organismes de presse. Il a également fourni une assistance à l'Observatoire de la presse du Burundi afin de renforcer ses capacités au cours de la période électorale. En outre, il a appuyé la campagne de communication de la Commission électorale nationale indépendante visant à encourager la participation aux élections et à promouvoir une atmosphère pacifique.

32. Dans le cadre du Plan d'action commun d'appui aux médias, la Synergie des médias, regroupement de 18 organes de radio, de télévision et de presse, soit plus de 200 journalistes, a largement couvert les campagnes électorales et le déroulement des élections proprement dites, fournissant des informations à jour et objectives. Le 8 mars 2010, le BINUB, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, en collaboration avec le Conseil national de la communication, a remis des prix au journal *Iwacu*, à Radio publique africaine et à Radio et télévision nationale du Burundi pour le meilleur article de presse et le meilleur programme de radio et de télévision consacrés à la violence contre les femmes.

C. Réforme du secteur de la sécurité

33. Le BINUB a organisé une série de sessions de formation visant à professionnaliser davantage les forces de sécurité. Les sessions destinées au personnel de la police et de l'armée ont mis l'accent sur un code de conduite, la justice militaire, la prévention de la violence sexuelle et sexuelle ainsi que la maîtrise des foules. D'importants progrès ont été réalisés s'agissant de la représentation des femmes au sein du secteur de la sécurité : le BINUB a contribué à la création d'un réseau national de femmes policiers en collaboration avec le Gouvernement allemand, assuré la formation de 70 nouvelles policières qui faisaient précédemment partie des FNL et a appuyé la campagne des forces armées pour le recrutement de femmes officiers.

34. Le 28 juin, le Fonds pour la consolidation de la paix a financé la constitution d'une force de police de proximité. En collaboration avec le PNUD, le BINUB a fourni 5 000 uniformes à la Police nationale. Au cours de la même période, il a mis des bureaux à la disposition de la police et a fourni du matériel de communication afin de faciliter la création de centres de communication dans les commissariats partout dans le pays en vue de renforcer la sécurité.

Désarmement, démobilisation et réintégration

35. La réintégration des ex-combattants s'est poursuivie. En mai 2010, dans le cadre du projet de démobilisation et de réintégration d'urgence appuyé par la Banque mondiale, le Gouvernement a effectué le dernier versement de la prime de réinstallation à 6 504 combattants démobilisés et dissidents des FNL dans leurs communautés respectives. Dans le cadre du programme de redressement communautaire cofinancé par le Fonds pour la consolidation de la paix et le PNUD, 3 781 anciens « adultes associés » avec les combattants des FNL sont employés à la réalisation de projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre en cours dans les provinces de Cibitoke, Bubanza et Bujumbura rurale.

Armes légères

36. En juin 2010, la Commission nationale de désarmement de la population civile et de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre a lancé une campagne de destruction de ces armes d'une durée de quatre mois, qui a fait suite à la campagne nationale d'octobre 2009 qui avait permis de recueillir un grand nombre d'armes, de grenades, d'explosifs et de munitions. Le BINUB a appuyé toute la campagne ainsi que l'action de l'équipe de destruction d'explosifs. Jusqu'à aujourd'hui, 9 142 grenades, 36 bombes, 106 mines, 378 obus de mortier et 79 roquettes ont été détruits.

37. Fin septembre 2010, une équipe mixte Forces de défense nationales/Police nationale, agissant sous la coordination et la direction de la Commission nationale de désarmement de la population civile et de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, avait terminé l'enregistrement et le marquage de 7 500 armes appartenant à la Police nationale dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bubanza et Cibitoke. Ce programme a été appuyé par le Fonds pour la consolidation de la paix et, sous réserve de l'existence de ressources supplémentaires, sera étendu aux autres 14 provinces et aux armes des Forces de défense nationales.

D. Droits de l'homme

38. Au cours de l'année écoulée, le nombre de violations des droits de l'homme a sensiblement augmenté. Pendant toute la période électorale, en particulier, la liberté d'expression et d'association a été fortement limitée, et le droit à la liberté et à la sécurité des personnes a été violé. Après les élections, les incarcérations de membres de partis d'opposition ont continué et les mesures de répression à l'encontre des journalistes se sont intensifiées. Les arrestations effectuées pendant la campagne électorale l'ont été pour des motifs allant de « menaces contre la sécurité de l'État » à « possessions illégales d'armes » et, dernièrement, « participation à une insurrection ». Depuis les élections communales du 24 mai, le BINUB a signalé l'arrestation par les forces de sécurité et/ou les services de renseignements de 365 personnes pour des motifs politiques, dont 152 auraient été libérées et 213 seraient toujours en détention. La majorité de ces arrestations ont été irrégulières.

39. En outre, le BINUB a constaté une augmentation des meurtres extrajudiciaires et/ou politiquement motivés, dont le nombre est passé de 27 en 2009 à 29 jusqu'à présent en 2010. En septembre 2010, 18 corps ont été découverts dans la Rusizi, dont 3 avaient été décapités et 2 portaient des traces de blessures par balles. Quatre

des corps portaient un uniforme militaire. La responsabilité éventuelle de la police a été avancée, et le Gouvernement a constitué une commission d'enquête indépendante. Si aucun cas de torture n'a été signalé en 2009, 18 cas ont jusqu'à présent été confirmés par le BINUB en 2010.

40. Les violences sexuelles et sexistes restent un grave problème. Entre janvier et octobre 2010, le Ministère des droits de la personne humaine et du genre a enregistré 1 727 cas de viol. Dans le cadre d'un programme intégré de lutte lancé en février, et en coopération avec le Gouvernement, l'ONU fournit un appui aux intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux pour l'élaboration de stratégies de lutte, former les personnels de justice et de police, et créer des unités spécialisées au sein de la Police nationale. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a lancé, en partenariat avec l'ONU, une étude de faisabilité d'un centre pilote intégré de lutte contre ces violences, qui est actuellement en construction.

41. La liberté d'expression, d'association et d'assemblée des partis d'opposition et des organisations de la société civile est fortement limitée. Le 17 juillet 2010, le Directeur de l'agence Net Press, Jean Claude Kavumbagu, a été arrêté pour trahison à la suite de la publication d'un article dans lequel il mettait en cause la capacité des forces de sécurité burundaises à réagir à une attaque d'Al Shebaab. Au moment de la publication du présent rapport, M. Kavumbagu était toujours en détention. Le 27 septembre, le porte-parole du MSD, François Nyamoya, a été arrêté pour des déclarations concernant la participation de membres de la Police nationale et du service de renseignement à des violations des droits de l'homme. Il a été libéré à titre probatoire le 14 octobre 2010.

42. Le BINUB a continué de promouvoir le respect des droits de l'homme et la protection de la population civile. À cet effet, il suit régulièrement la situation, signale toute violation et organise des réunions d'information périodiques à l'intention de la communauté diplomatique et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que des formations et des programmes de sensibilisation pour les fonctionnaires et les groupes de jeunes.

43. La création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme continue de rencontrer de sérieux problèmes. La dernière version du projet de loi, rédigée par le Gouvernement, n'est pas pleinement conforme aux Principes de Paris concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Le 10 janvier 2010, le Gouvernement a transmis le projet de loi à l'Assemblée nationale, qui ne l'a toujours pas examiné.

E. Réforme du secteur de la justice

44. La consolidation de l'état de droit au Burundi rencontre toujours de nombreux problèmes, et la question de l'indépendance de la justice reste particulièrement préoccupante. Le recrutement de juges et de procureurs ne se fait pas dans la transparence, le Ministère de la justice continuant à nommer ces magistrats sans consulter le Conseil supérieur de la magistrature. En revanche, il faut se féliciter des efforts visant à créer un centre de formation pour les professions de justice. La justice reste très lente et entravée par des retards dans les décisions ainsi que par le manque d'huissiers, ce qui se traduit par la non-application des décisions des tribunaux et des goulets d'étranglement dans le système.

45. Des progrès ont également été réalisés pour ce qui est de l'application du plan d'action du Ministère de la justice pour la réduction de la population carcérale. Le nombre de personnes en détention provisoire est ainsi passé de 10 840 à fin 2009 à 9 598 en juillet 2010. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUB a fourni du matériel à cinq tribunaux et cinq prisons dans tout le pays et formé 1 289 greffiers et magistrats, y compris de la Cour suprême, à l'administration des tribunaux. Il a également publié à l'intention des magistrats un manuel portant sur l'administration des tribunaux et les procédures ainsi que sur l'éthique professionnelle. Il a en outre appuyé la mise en œuvre du plan d'action national pour l'administration de la justice pour mineurs, la traduction du projet de code de procédure pénale dans la langue locale, le kirundi, la création d'un centre d'accueil intégré pour les victimes de violence sexiste et les inspections menées par le parquet général au sujet de la légalité des mises en détention provisoire, qui a conduit à la libération de 196 personnes. En outre, le BINUB a publié un manuel sur les violations du code électoral et a formé 46 formateurs qui ont à leur tour formé 554 magistrats, avocats et policiers.

F. Justice transitionnelle

46. Les consultations menées dans l'ensemble du pays au sujet de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle ont pris fin en décembre 2009. Les consultations avec les Burundais de l'étranger se sont déroulées en février et mars 2010 en Belgique et en République-Unie de Tanzanie avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. Le rapport sur les consultations a été finalisé le 20 avril 2010 et remis au Président. Sa date de publication n'a pas encore été annoncée par le Gouvernement.

G. Protection de l'enfance

47. À la suite de la libération en avril 2010 du dernier groupe d'enfants associés à des groupes armés, le Burundi a été rayé de la liste des pays surveillés en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Toutefois, compte tenu du regain de tensions qui a entouré les élections, il existe un risque considérable de recrutement d'enfants et de jeunes et il reste donc nécessaire de continuer à suivre la situation et de prendre des mesures préventives. C'est ce que font les partenaires de la société civile, qui sensibilisent également les communautés au problème dans le cadre de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves des droits de l'enfant.

48. La réintégration de 626 enfants précédemment associés à des groupes armés a pris fin avec succès le 31 juillet 2010. Elle a été réalisée par l'équipe de coordination technique, en collaboration avec le BINUB, l'UNICEF et les organisations de la société civile. Sur ces 626 enfants, plus de 104 sont retournés à l'école dans leur communauté d'origine et les autres ont suivi une formation professionnelle ou à des activités génératrices de revenus. De graves violations des droits des enfants, telles que le travail et les viols d'enfants, ainsi que l'impunité des auteurs de ces violations ont continué à être signalées au cours de la période considérée. En outre, les enfants sont toujours incarcérés dans les mêmes cellules que les adultes.

H. Situation des femmes

49. Au cours des élections, l'ONU a appuyé plusieurs programmes et initiatives visant à encourager les femmes à participer activement au processus électoral à savoir : a) une loi électorale renforcée fixant un quota de 30 % pour la représentation des femmes aux conseils communaux; b) des mesures visant à encourager la participation des femmes à la Commission électorale nationale indépendante; c) des activités de sensibilisation aux droits des femmes dans le cadre des élections; d) l'inscription des femmes sur les listes électorales et leur participation active en tant qu'observateur des élections; e) la prise en compte des préoccupations des femmes dans les programmes des partis politiques; f) la fourniture d'un soutien en faveur de l'élection de femmes à l'Assemblée nationale.

50. La représentation des femmes à l'Assemblée nationale atteint 32 %, et ce sans cooptation, ce qui est plus que les 30 % imposés par la Constitution. Au Sénat, elle est de 46 %, ce qui place le Burundi au premier rang des pays d'Afrique et au deuxième rang dans le monde. En tout, 706 femmes ont été élues, soit 34 % du total, ce qui représente une progression sensible par rapport aux 23 % d'élues lors des élections de 2005. Le pourcentage de femmes au sein du Gouvernement a également augmenté : neuf femmes occupent des postes ministériels, ce qui représente 42 % du total contre 32 % en 2005. En outre, plus de 10 000 femmes ont fait partie des observateurs des élections.

51. Lors de la célébration, le 11 juin 2010, du dixième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000), le BINUB a organisé, avec la participation de 60 organisations de femmes, une journée portes ouvertes, qui a rassemblé des membres du Parlement et des défenseurs des droits de l'homme. À cette occasion, les participants ont identifié les domaines d'intervention prioritaires, à savoir la participation des femmes aux mécanismes de prévention et de résolution des conflits, la lutte contre la violence sexiste et la création d'un fonds permettant de financer les mesures destinées à répondre spécifiquement aux besoins des femmes dans le cadre des programmes d'action communautaire et humanitaire.

52. Entre le 21 et 23 juin 2010, ma Représentante exécutive a rencontré des femmes de la communauté diplomatique et des représentantes des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme ainsi que des représentantes d'associations féminines et d'organisations de jeunes afin d'examiner comment appuyer les initiatives engagées par des femmes dans le but de promouvoir la tolérance et le règlement pacifique des différends électoraux. Le 25 juin 2010, le BINUB a appuyé le lancement par des organisations féminines d'une campagne intitulée « White Scarf for Peace » (Une écharpe blanche pour la paix) dans le cadre du thème général « Les femmes ont un rôle à jouer dans la paix au Burundi ».

I. Situation humanitaire

53. En dépit d'une légère amélioration de la sécurité alimentaire au second semestre de 2010 du fait de conditions climatiques favorables, la situation reste dans l'ensemble inquiétante, en raison aussi bien de facteurs cycliques (variations climatiques récurrentes et maladies des cultures) que de facteurs structurels, notamment la surpopulation. Depuis le début de 2010, 11 des 17 provinces du pays ont souffert de l'insécurité alimentaire, la province de Kirundo étant la plus

duement frappée. L'ONU et ses partenaires ont distribué des semences et des outils ainsi que des aliments aux populations touchées. Ils ont également mené des campagnes de vaccination pour prévenir la réapparition de maladies telles que la rougeole et le choléra.

54. Au cours de la période considérée, l'ONU a aidé le Gouvernement à construire huit villages intégrés afin de réinstaller 5 000 rapatriés, personnes déplacées et résidents vulnérables. Ces efforts ont été menés dans le cadre d'un programme intégré d'appui à la stratégie nationale de réintégration. Il reste environ 100 000 personnes déplacées et si depuis 2002 plus de 500 000 Burundais sont revenus de République-Unie de Tanzanie, plus de 200 000 Burundais y sont toujours réfugiés. Avec la poursuite des retours, les différends fonciers et le manque de structures socioéconomiques continuent de gêner la réintégration. À la suite d'un accord tripartite entre le Burundi, la République démocratique du Congo et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) au sujet du rapatriement volontaire de réfugiés burundais se trouvant en République démocratique du Congo, d'une part, et de réfugiés congolais se trouvant au Burundi, d'autre part, un plan de rapatriement d'environ 17 000 réfugiés burundais a été lancé début octobre. Le premier convoi, de 242 rapatriés, est arrivé le 5 octobre 2010 en provenance de République démocratique du Congo.

55. Les troubles civils, les catastrophes naturelles, les épidémies, la pauvreté et l'insécurité alimentaire récurrente peuvent toujours avoir de graves conséquences humanitaires et entraver les efforts de développement. L'ONU doit continuer de suivre la situation et de mettre à jour ses plans d'urgence afin d'être prête à réagir comme il le convient en cas de brusque dégradation de la situation. Bien que certains partenaires humanitaires clefs ont réduit leurs activités, les organismes opérationnels des Nations Unies, la Croix-Rouge et d'autres partenaires se sont engagés à maintenir dans le pays des stocks leur permettant de répondre aux besoins d'au moins 10 000 personnes. L'UNICEF a récemment renforcé sa capacité de planification et de coordination d'urgence ainsi que son programme en matière de distribution d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de protection de l'enfance.

J. Situation économique

56. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a évalué les résultats obtenus par la stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2007-2010. Cette évaluation a révélé des résultats contrastés s'agissant de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de la création d'un environnement favorable au secteur privé. Toutefois, elle montre clairement un résultat positif en matière de consolidation de la paix. La rédaction du nouveau document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II) a débuté en septembre 2010.

57. Le 16 septembre 2010, le Burundi a officiellement lancé le Rapport 2010 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce rapport montre que si l'objectif concernant l'enseignement primaire universel pourrait être atteint d'ici à 2015 et que des progrès sensibles pourraient être réalisés concernant la santé, il sera extrêmement difficile d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

58. Le produit intérieur brut réel du Burundi devrait augmenter de 3,9 % cette année, contre 3,4 % en 2009. Le taux d'inflation annuel restera inférieur à 10 % en 2010. On prévoit une inflation en fin de période, alimentée par la hausse des prix des

denrées alimentaires et de l'énergie ainsi que par la crise financière mondiale. Toutefois, les négociations qui se sont déroulées en septembre entre le Gouvernement et un groupe de donateurs au sujet des finances publiques ont montré que les dépenses en faveur des pauvres, l'investissement et la collecte de l'aide publique au développement laissaient à désirer. La réunion a également montré que les recettes fiscales étaient peu importantes, compte tenu des problèmes posés par la mise en œuvre des réformes liées à l'intégration du Burundi à la Communauté d'Afrique de l'Est et à la chute des importations au cours de la période électorale. L'Autorité fiscale, chargée de collecter l'impôt, est devenue opérationnelle le 16 mars 2010.

V. Bureau intégré d'appui des Nations Unies au Burundi

59. Suite à la demande du Conseil de sécurité, qui m'a prié par sa résolution 1902 (2009) de lui faire des recommandations sur ce qu'il faut changer dans la direction et la composition de la présence des Nations Unies au Burundi, j'ai envoyé dans le pays une mission d'évaluation stratégique pluridisciplinaire en août et une mission technique en octobre. Au vu des conclusions de ces deux missions, et après consultation avec le Gouvernement, la MINUB, l'équipe de pays des Nations Unies, les pays de la région et plus largement la communauté internationale, et compte tenu des progrès réalisés par le Burundi, je propose de remplacer à compter de janvier 2011 le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi par un Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) pour une période initiale d'un an.

A. Mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi

60. Au cours des cinq prochaines années, les trois priorités stratégiques du système des Nations Unies au Burundi seront : achever le redressement du pays et encourager une croissance équitable; mettre en place et renforcer des institutions responsables, efficaces et réactives; et mettre en place et renforcer des mécanismes efficaces de dialogue, de réconciliation et de justice transitionnelle. À cet effet, comme pour compléter l'action de l'équipe de pays des Nations Unies, je recommande que le BNUB ait pour mandat, notamment :

- a) De réaliser des analyses et de fournir des conseils en vue de la création et du fonctionnement d'institutions essentielles, conformément aux normes et principes internationaux;
- b) De suivre l'évolution d'indicateurs clefs concernant la démocratie et la gouvernance;
- c) De fournir des conseils politiques à l'équipe de pays des Nations Unies pour l'élaboration de programmes, ainsi qu'à d'autres partenaires régionaux, internationaux et multilatéraux clefs, notamment en matière de consolidation de la paix et de gouvernance;
- d) De réaliser des analyses et de fournir conseils et assistance en vue de la création d'organismes clefs en matière de défense des droits de l'homme et de justice et, si nécessaire, du renforcement de ces organismes et de leur contrôle;

- e) De suivre en permanence la situation des droits de l'homme dans tout le pays, de faire rapport à ce sujet et de renforcer les organisations de la société civile;
- f) De mener campagne au niveau politique pour la création de mécanismes de justice transitionnelle conformément aux normes internationales et de fournir à ces mécanismes un appui opérationnel;
- g) De fournir des conseils en matière de réforme du secteur de la sécurité et d'état de droit;
- h) De fournir des conseils au sujet de la réforme du cadre juridique de façon à accroître l'indépendance de la justice et à lui permettre de mieux exercer son rôle de contrôle, et de suivre les progrès de la réforme;
- i) De fournir un appui au Burundi lorsqu'il assurera la présidence de la Communauté d'Afrique de l'Est en 2011, ainsi que des conseils au sujet des questions d'intégration régionale;
- j) De faciliter et d'encourager le dialogue entre les acteurs nationaux et les mécanismes d'appui afin d'assurer une large participation à la vie politique;
- k) De contribuer à la coordination de l'action des partenaires internationaux et à la mobilisation de ressources pour le Burundi, et d'aider à promouvoir une croissance équitable au Burundi.

B. Structure et composition du BNUB

61. Je recommande que le BNUB soit dirigé par un représentant spécial du Secrétaire général, assisté d'un représentant spécial adjoint/coordonnateur résident/représentant résident/coordonnateur humanitaire. Cela favoriserait la poursuite de l'intégration des activités du système des Nations Unies dans les domaines politique, du développement et du redressement, conférerait au Bureau une forte autorité politique et capacité de plaidoyer et de conseil s'agissant de certaines tâches encore à réaliser en matière de consolidation de la paix, y compris d'état de droit et de réforme des institutions de sécurité, tout en préparant activement la reprise de la gestion de l'ensemble des activités de l'ONU par l'équipe de pays des Nations Unies.

62. Le BNUB se composerait d'un petit secrétariat chargé d'appuyer mon Représentant spécial et de deux sections spécialisées – gouvernance politique et droits de l'homme et justice – chargées des principales tâches prévues par le mandat.

63. Les bureaux sur le terrain du BINUB, qui s'occupent actuellement pour l'essentiel de questions liées aux droits de l'homme, sont utiles et devraient être renforcés, notamment en vue de continuer à fournir un appui aux organisations de la société civile. Le BINUB et l'équipe de pays devraient définir comment ils pourraient être transformés en bureaux communs aux deux entités, en vue de la reprise de la gestion des activités de l'ONU au Burundi par la seule équipe de pays. On pourrait également étudier comment une telle présence commune pourrait servir de base à la mise en place de services communs plus efficaces en matière d'information, de communication, de sécurité et de services médicaux. Dans un premier temps, pendant un ou deux ans, les contributions mises en recouvrement permettraient de couvrir une partie des dépenses, en attendant la définition et la mise en place de systèmes de financement à plus long terme.

64. Le BNUB sera très probablement sensiblement plus petit que le BINUB, comme demandé par le Gouvernement. Toutefois, le BINUB devrait conserver un savoir-faire et une capacité suffisants (en matière de logistique et de finances) pour participer à sa réduction progressive et à son éventuelle fermeture. Il importe de rappeler que la réduction de taille qui avait déjà accompagné la transformation de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) en Bureau intégré avait créé une importante tension chez le personnel. Jusqu'à aujourd'hui, un groupe d'anciens membres du personnel de l'ONUB continue de demander réparation pour diverses raisons, en particulier licenciement abusif. En dépit des assurances données par le Gouvernement concernant le règlement de cette question et du dialogue en cours avec ses représentants, ce groupe continue de manifester, de détruire des biens de l'ONU et de menacer d'enlever du personnel de l'ONU. Afin de limiter les risques de voir une telle situation se reproduire, j'exhorte le Gouvernement burundais à travailler en liaison étroite avec l'ONU afin d'aider le personnel du BINUB recruté sur le plan national à retrouver un emploi dans le secteur public ou le secteur privé.

VI. Observations et recommandations

65. Au cours de la période considérée, le Burundi s'est sensiblement éloigné de son passé violent et a progressé vers la paix, la stabilité et le développement. L'organisation en un bref laps de temps de cinq élections (communales, présidentielle, législatives, sénatoriales et collinaires) a représenté un défi considérable et, pour la première fois depuis 1993, le Gouvernement burundais s'en est acquitté pleinement et je souhaite remercier la communauté internationale ainsi que les organisations régionales et sous-régionales du soutien qu'elles ont apporté à cet égard. Bien que ces élections aient provoqué de profondes divisions entre acteurs politiques, et qu'un seul parti va dominer le paysage politique pendant les cinq années qui viennent, il est remarquable de constater que cette situation n'a pas entraîné un retour de la violence à grande échelle, comme on le craignait généralement. Je pense que le fait que la confrontation ait été dans une large mesure circonscrite au domaine politique témoigne de la maturité croissante de la classe politique burundaise, du rôle actif joué par une société civile de plus en plus forte et indépendante et, surtout, du fait que la population souhaite voir s'installer durablement la paix et le développement.

66. Je me félicite de la place accordée par le Président Nkurunziza dans son discours inaugural au fait que son gouvernement laissera aux partis politiques qui ont boycotté les élections la possibilité de s'exprimer. Je l'encourage en particulier à dialoguer avec l'opposition non représentée au Parlement en vue d'adopter les mesures nécessaires pour ne pas remettre en cause les progrès déjà réalisés.

67. La volonté d'intégration régionale du Burundi est encourageante. À cet égard, la présidence qu'il assumera en 2011 de la Communauté de l'Afrique de l'Est lui offrira de grandes possibilités. L'ONU se tient prête à lui fournir, sur demande, une assistance politique et technique afin que sa présidence débouche sur des résultats concrets et bénéficie au pays.

68. Je souhaite faire part de ma satisfaction de voir que les consultations nationales au sujet de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle ont été menées à bien, et j'encourage le Gouvernement à en publier d'urgence le rapport. L'ONU se tient prête à aider à sa diffusion dès qu'une date aura été

convenue avec le Gouvernement. Surtout, elle se tient prête à reprendre le dialogue avec les autorités burundaises au sujet des questions en suspens, de façon à accélérer la mise en place effective des mécanismes proposés.

69. Une réintégration durable est essentielle à la consolidation des progrès déjà réalisés en matière de sécurité et de stabilité. Je félicite le Gouvernement burundais d'avoir fait participer au programme de réintégration le dernier groupe d'enfants précédemment associés à des groupes armés. Je me réjouis de la fin du programme de réintégration des ex-combattants démobilisés et j'encourage le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour pérenniser les résultats obtenus. Je me félicite également des efforts permanents dans le cadre de la campagne de désarmement volontaire de la population civile ainsi que du lancement du processus de marquage et d'enregistrement des armes de la Police nationale burundaise.

70. La transmission au Parlement par le Gouvernement d'un projet de loi relatif à la création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme est encourageante. Toutefois, ce projet n'est pas conforme aux Principes de Paris concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (voir résolution 48/134 de l'Assemblée générale). Je demande aux autorités burundaises de réviser le projet afin de le mettre pleinement en conformité avec ces principes. L'ONU se tient prête à fournir des conseils au Gouvernement et aux autres institutions démocratiques récemment créées à ce sujet, comme au sujet d'autres questions, afin de renforcer la capacité des Burundais à consolider la paix et à promouvoir l'état de droit dans leur pays.

71. La déclaration du Président Nkurunziza faisant de la lutte contre la corruption une priorité de son nouveau gouvernement est très encourageante. J'espère que le Gouvernement continuera de lutter contre la corruption et poursuivra les réformes structurelles destinées à améliorer la gouvernance politique, économique et administrative. Il ne saurait y avoir de paix, de justice et d'état de droit durables sans développement. Je me félicite du lancement du processus de rédaction du deuxième document de stratégie de réduction de la pauvreté et j'exhorte les partenaires internationaux à continuer à appuyer les efforts du Gouvernement en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans le premier document ainsi que les objectifs du Millénaire.

72. Je félicite la Commission de consolidation de la paix d'avoir aidé à mobiliser un appui international au processus électoral, et de sa contribution essentielle au budget des élections. Je l'encourage à continuer à appuyer la réintégration durable des populations touchées par la guerre et d'autres groupes vulnérables, à poursuivre les pourparlers avec le Gouvernement burundais au sujet des questions de consolidation de la paix décrites dans le projet de mandat du BNUB, et à travailler avec la Banque mondiale et le BNUB afin d'appuyer les efforts de mobilisation de ressources du Gouvernement en prévision de l'application du prochain document de stratégie de réduction de la pauvreté.

73. Les nombreux signes de progrès ne doivent pas être réduits à néant par le retour de la violence ou des violations des droits de l'homme. Les récents incidents qui se sont produits dans le nord-ouest du pays sont de ce fait particulièrement préoccupants, et j'exhorte les autorités burundaises à n'épargner aucun effort pour assurer la sécurité dans les zones concernées, ainsi que pour traiter les causes sous-jacentes de l'insécurité.

74. Je me félicite de l'atmosphère de dialogue constructif qui règne à l'heure actuelle entre le Gouvernement burundais et le BINUB au sujet de l'ensemble des questions sur lesquelles ils coopèrent. Toutefois, je suis vivement préoccupé par la réapparition d'un climat d'impunité, l'augmentation des cas de torture, d'intimidation, d'exécutions extrajudiciaires et d'arrestations de membres de l'opposition, ainsi que par les restrictions imposées à la liberté d'expression et d'assemblée. Je demande à nouveau que l'enquête au sujet du meurtre du Vice-Président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME) soit accélérée.

75. La situation au Burundi a suffisamment progressé, en dépit des problèmes susmentionnés. J'encourage par conséquent la communauté internationale à réorienter progressivement son soutien au processus de paix en faveur d'une assistance en matière de redressement, de développement et de consolidation démocratique. Les cinq prochaines années seront essentielles à cet égard, notamment en raison de l'instabilité politique toujours grande et de la volatilité de la situation sécuritaire dans la région des Grands Lacs.

76. Par conséquent, je recommande que le BINUB, dont le mandat vient à échéance au 31 décembre 2010, soit remplacé par une présence plus limitée de l'ONU destinée à soutenir les efforts du Gouvernement en matière de consolidation de la démocratie et de développement durable. Je propose que le Conseil de sécurité approuve la création du BNUB pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

77. En conclusion, je voudrais remercier sincèrement mon Représentant exécutif, Charles Petrie, son prédécesseur, Youssef Mahmoud, et l'ensemble du personnel des Nations Unies pour leur dévouement et leurs efforts incessants afin d'appliquer de manière véritablement intégrée le mandat confié au BINUB. Je remercie également les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales dont l'engagement indéfectible et les généreuses contributions sont d'une aide inestimable au Burundi.